



**SIVU VAL DE MARQUE  
ASSEMBLEE DU 29 MARS 2024  
PROCES VERBAL INTEGRAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 6*

*Délibération affichée en mairie le 5 avril 2024*

*Procès-verbal approuvé lors de la séance du 7 décembre 2024*

*Publié sur le site de la ville le 14 décembre 2024*

Madame KLEIN présente le diaporama.

Elle rappelle l'application du coefficient de complexité et du système de calcul.

Chaque dossier est instruit, quelle que soit son issue. La 2<sup>ème</sup> partie générant un arrêté est instruit et facturé comme tel. Certaines DP méritent autant de travail qu'un petit PC, pour les moins gros dossiers.

Le dossier incomplet ou abandonné est un dossier instruit mais non facturé totalement. Les tarifs indiqués sont au 01.01.2024.

Monsieur VERCAMER : Sur les tarifs 2024, on avait annoncé une augmentation car c'est la ville de Hem qui payait la différence. J'ai demandé une analyse fine sur la mise à disposition du personnel. On a diminué le temps de travail des agents hémois pour équilibrer, mais fin juin on verra si on garde ce tarif annoncé. Hem ne peut pas payer pour tout le monde. En cas de contrôle de la CRC, il faut être « Carré ».

Tout cela est en équilibre, on a des charges, des recettes.

Madame KLEIN projette le défilement par ville avec une modification d'affichage : auparavant apparaissait le délai de transmission des pièces entre les mairies et le SIVU, qui est aujourd'hui très fluide. Cette fois, on affiche par nombre d'actes déposés – il y a eu une grosse évolution lors du COVID. Les rénovations thermiques nécessitent de nombreuses autorisations.

Monsieur VERCAMER : Lors de la sortie du PLU3, on aura sans doute une grosse augmentation aussi.

Madame KLEIN : De nombreux organismes sont en dématérialisation pour la consultation. On doit imprimer pour l'archéologie. Pour 2022 on imprimait tout pour les consultations. Cela se lisse à ce jour grâce à la numérisation progressive des organismes.

Monsieur PASTOUR : Peut-on mesurer sur ordinateur ?

Madame KLEIN : Grâce à un outil spécifique, c'est possible.

On essaie d'éviter les accords tacites (non facturés car pas de projet d'arrêté malgré le travail fait). Selon les communes, on a plus ou moins d'incomplets.

On a un dossier de PC dès qu'on dépasse 40m<sup>2</sup> de surface, pas forcément une maison, juste une extension.

Le but est bien sûr d'accorder des favorables, car il s'agit de projets de vie pour les habitants, quitte à passer par des dossiers incomplets.

Monsieur ROLLAND : Il me semble qu'on a reçu une décision de la MEL sur des places de parking que Vilogia a réalisées, en accord tacite donc. Madame KLEIN va vérifier. Elle demande quelle présentation les maires préfèrent.

Monsieur PASTOUR : On l'avait fait au début pour éviter les dérapages de dates. A ce jour c'est très fluide, ces données ne sont donc plus utiles. Le GNAU facilite bien les choses.

Monsieur ANDRIES annonce que la ville aura quelques difficultés liées au départ d'Aurélie qui aide bien les administrés. Il est très difficile de recruter des instructeurs. La lecture du PLU est très compliquée.

### **1 – DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Monsieur VERCAMER : l'exercice est déficitaire (6.000 € de déficit), compensé par les années antérieures, mais il faut veiller aux problèmes d'équilibre. C'est pourquoi on actualise. De 600 à 900 actes, on a besoin de plus de monde

Adopté à l'unanimité,

### **2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Adopté à l'unanimité.

### **3 – BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur VERCAMER : En 2023, la réalisation est inférieure à 2022, identique en 2021. Il a fallu équilibrer, le SIVU a recruté un agent, il faut le rémunérer, mais la difficulté est que le temps passé par les agents est supérieur au montant des factures. Une fois retiré les personnels de Lys Lez Lannoy et du SIVU, ce sont les coûts administratifs. Il persiste une incertitude si ce montant des charges suffira. C'est pourquoi j'ai demandé une évaluation réelle.

Tous les refus partent en recommandé (400 recommandés par an) plus les copies couleurs. Le calcul serait intéressant à réaliser.

Adopté à l'unanimité.

### **4 – REPARTITION DES FRAIS DE GESTION**

Monsieur VERCAMER : les frais de gestion ont été légèrement augmentés pour l'inflation, mais une évaluation fine serait intéressante. Une répartition est faite selon le nombre de dossiers instruits par Lys Lez Lannoy et Hem. Lys Lez Lannoy verra car perd un agent en juillet.

Adopté à l'unanimité.

On a un dossier de PC dès qu'on dépasse 40m<sup>2</sup> de surface, pas forcément une maison, juste une extension.

Le but est bien sûr d'accorder des favorables, car il s'agit de projets de vie pour les habitants, quitte à passer par des dossiers incomplets.

Monsieur ROLLAND : Il me semble qu'on a reçu une décision de la MEL sur des places de parking que Vilogia a réalisées, en accord tacite donc. Madame KLEIN va vérifier. Elle demande quelle présentation les maires préfèrent.

Monsieur PASTOUR : On l'avait fait au début pour éviter les dérapages de dates. A ce jour c'est très fluide, ces données ne sont donc plus utiles. Le GNAU facilite bien les choses.

Monsieur ANDRIES annonce que la ville aura quelques difficultés liées au départ d'Aurélie qui aide bien les administrés. Il est très difficile de recruter des instructeurs. La lecture du PLU est très compliquée.

### **1 - DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Monsieur VERCAMER : l'exercice est déficitaire (6.000 € de déficit), compensé par les années antérieures, mais il faut veiller aux problèmes d'équilibre. C'est pourquoi on actualise. De 600 à 900 actes, on a besoin de plus de monde

Adopté à l'unanimité,

### **2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Adopté à l'unanimité.

### **3 - BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur VERCAMER : En 2023, la réalisation est inférieure à 2022, identique en 2021. Il a fallu équilibrer, le SIVU a recruté un agent, il faut le rémunérer, mais la difficulté est que le temps passé par les agents est supérieur au montant des factures. Une fois retiré les personnels de Lys Lez Lannoy et du SIVU, ce sont les coûts administratifs. Il persiste une incertitude si ce montant des charges suffira. C'est pourquoi j'ai demandé une évaluation réelle.

Tous les refus partent en recommandé (400 recommandés par an) plus les copies couleurs. Le calcul serait intéressant à réaliser.

Adopté à l'unanimité.

### **4 - REPARTITION DES FRAIS DE GESTION**

Monsieur VERCAMER : les frais de gestion ont été légèrement augmentés pour l'inflation, mais une évaluation fine serait intéressante. Une répartition est faite selon le nombre de dossiers instruits par Lys Lez Lannoy et Hem. Lys Lez Lannoy verra car perd un agent en juillet.

Adopté à l'unanimité.

## **5 – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE HEM AU SIVU ADS**

Monsieur VERCAMER : Les pourcentages des agents mis à disposition ont subi une baisse importante pour prendre en compte l'agent recruté par le SIVU.

Madame KLEIN : Nous sommes l'équivalent de 3.5 ETP pour 900 dossiers. Pour comparaison, à Marcq en Baroeul, ils ont 600 dossiers pour de nombreux agents. Le SIVOM est équivalent à notre taux.

Adopté à l'unanimité.

## **6 – BILAN DES DOSSIERS ADS 2023**

Il s'agit de la présentation du bilan chiffré des dossiers instruits durant l'année écoulée.

## **7 – SITUATION DE LA VILLE DE WILLEMS**

Le courrier de Willems est transmis aux membres de l'assemblée.

Monsieur ROLLAND : nous avons récupéré une situation très difficile due à l'équipe précédente. A l'époque, nous avions échangé sur le sujet, c'est pourquoi nous avons délibéré en nous réservant l'instruction des actes simples. Nous sommes arrivés à meilleure fortune mais gardé le même fonctionnement. Sur 2022/2023, années les plus consommatrices de PC, les DP faisaient environ 20 % de nos actes, montant non significatif.

Monsieur VERCAMER : Il faut comprendre que pour nous, c'est un équilibre. Si on a que les dossiers difficiles, cela augmenterait le cout des dossiers. On aurait pu choisir que les villes instruisent chacune leurs actes complexes.

Monsieur ROLLAND : Willems peut se permettre de ne plus faire ce genre d'économie.

Monsieur VERCAMER a interrogé la Préfecture sur les différentes possibilités, le diaporama reprend ces informations.

Madame SIX : La délibération de Willems était inadéquate au regard des statuts du SIVU.

Monsieur VERCAMER : J'entends la proposition de Willems de revenir dans le droit chemin.

Monsieur ROLLAND : Il n'y a pas de mauvais chemin, c'était une option, mais c'est un problème collégial. La ville a fait une approche de la MEL mais sans retour. L'impact est financier, je souhaite continuer la recherche de points de comparaison pour aller au bout de la démarche, vu toute l'ampleur mise sur le sujet.

Monsieur VERCAMER : Donc tu transmets tous tes actes pour l'instant et continue à chercher ailleurs ?

Monsieur ROLLAND : Si Willems décide d'aller ailleurs, la commune devrait voter pour quelque chose d'assez lourd ; l'adhésion à un SIVU est très liante. Mais je ne vais plus me limiter à une partie des actes, je remplis à nouveau ma partie du contrat.

Monsieur PROKOPOWICZ : Un SIVU, c'est comme un mariage, c'est facile de s'inscrire, mais difficile de divorcer.

Malgré tout, il y a une perte de confiance si Willems hésite. On doit continuer à travailler en confiance, le SIVU est en situation de vigilance. On doit savoir comment orienter le SIVU si Willems risque de partir.

Monsieur GONCE : J'étais partant pour le retrait de Willems ; il faut les mêmes règles pour tout le monde ; il y a une incidence financière (3.150 €) mais surtout on fait partie d'une équipe et on a tous les mêmes règles. On a tous connu des opposants qui nous ont laissé des situations difficiles.

Monsieur ROLLAND : Les contre parties éventuelles avec la MEL sont à voir ; ce n'est pas un sujet prioritaire pour Willems, ce n'est pas urgent et je ne veux pas mettre en difficulté qui que ce soit – la confiance est importante. Sur mes dossiers je me suis posé la question de voir pourquoi certains dossiers ne sont pas traités comme je le souhaite. 3 PC sont en cause, pour des problèmes d'instruction.

Monsieur VERCAMER : les instructeurs instruisent selon les textes. Le maire n'est pas tenu de signer l'arrêté.

Monsieur ROLLAND : Je ne suis pas revenu vous voir quand l'instruction ne me convenait pas.

Monsieur PROKOPOWICZ : Le service guide dans la décision, c'est le maire qui signe.

Monsieur ROLLAND : Quand le maire voit après signature qu'il doit payer des taxes à Enedis... Et pour les PC des agriculteurs, le SIVU ne répond pas.

Madame KLEIN : Vous avez une proposition d'arrêté défavorable. Vous avez fait un mail à mon instructrice pour demander une autorisation. La zone A interdisait l'accord PC

Monsieur ROLLAND : Je l'ai accordé, en fait.

Madame KLEIN : Un mail a été fait à vos services pour justifier l'arrêté défavorable.

Monsieur GONCE : Une erreur peut arriver à tout le monde, un seul cas ne peut remettre en question une cohésion d'équipe.

Monsieur ROLLAND : La confiance, c'est dans les 2 sens.

Madame KLEIN : Je ne peux pas indiquer un schéma pour permettre un accord quand c'est impossible.

Monsieur ROLLAND : Dans ce cas-là je me débrouille pour établir un acte administratif.

Madame KLEIN : C'est illégal !

Monsieur ROLLAND : Non, depuis toujours la MEL autorise les agriculteurs à construire sur leur terrain, si c'est pour lui.

Madame KLEIN : C'est un contournement de la loi car l'agriculteur construit une 2<sup>ème</sup> maison pour lui mais vend la 1<sup>ère</sup>, c'est illégal et passible du pénal.

Monsieur ANDRIES : Je m'interroge sur le fait qu'on découvre maintenant que ta délibération n'était pas correcte, on l'a souvent soulevé en comité, tu n'as jamais mis cet argument en avant pour justifier la délibération modifiée. Je suis surpris de voir ça arriver, ça n'a jamais été exprimé de cette façon-là.

Monsieur ROLLAND : C'était tellement évident.

Monsieur ANDRIES : Pas pour tout le monde, on a un modèle, on accepte les règles, on ne peut pas être à la fois dehors et dedans. Ce sujet n'a jamais été abordé de ta part. Si je signe une délibération commune, je l'exprime ouvertement, je n'ajuste pas en catimini.

Monsieur ROLLAND : Je l'ai expliqué, d'ailleurs le contrôle de légalité a été consulté.

Monsieur ANDRIES : Le contrôle de légalité ne peut tout examiner, c'est un coup de chance.

Monsieur ROLLAND : En tout cas, c'est comme ça qu'on l'a fait, la situation financière était extrêmement difficile à l'époque.

Monsieur ANDRIES : C'est encore le cas en 2023.

Monsieur VERCAMER : La Préfecture n'avance que 3 possibilités, elle ne prend pas en compte l'avis du contrôle de légalité. Il faut aller alors en TA. Il vaut mieux reprendre une délibération concordante, et on repart sur de bonnes bases. On peut tous s'engager à t'accorder ton départ si tu trouves mieux ailleurs. On propose que tu rentres dans le rang, et si tu trouves mieux, on met en place la procédure de retrait. On demande par contre la délibération corrigée rapidement

Monsieur ROLLAND s'engage à délibérer pour juin prochain.

Madame KLEIN s'annonce très choquée ; elle peut aider pour que ça passe, proposer des astuces. Mais quand il y a interdiction, je ne vous emmène pas au pénal. J'espère que vous ne serez pas signalé par la CRC.

Monsieur ROLLAND : Nous ne sommes pas autonomes, j'ai payé un avocat pour ce dossier. Mais je n'étais pas content qu'on ne me rappelle pas.

Monsieur PASTOUR : Ce n'est pas vrai, tu as toutes les réponses en temps voulu sur ce refus. Dans l'avis de refus, c'est très clair. S'il y avait eu la moindre possibilité que ça passe, Mme KLEIN l'aurait proposé.

Monsieur ROLLAND : j'espérais des explications, mais zéro retour après.

Monsieur PASTOUR : Si tu vas à la MEL , tu n'auras pas mieux

Monsieur PROKOPOWICZ : Le SIVU peut également être incriminé, même si c'est Willems qui signe son arrêté.

Monsieur DILLIES : Dans le principe de SIVU, c'est tout ou rien. Le service d'urbanisme nous accompagne totalement, si on veut contester, on en discute.

Monsieur ROLLAND : J'ai eu silence radio suite à cet arrêté négatif. Sur cette affaire-là, c'est ce qui s'est passé.

Monsieur PASTOUR : Il y a énormément de dialogue entre les villes et le SIVU, particulièrement avec Willems. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de discussion.

Monsieur ROLLAND : Je dis que sur ce dossier, on m'a dit que c'était un refus et je n'ai eu aucune explication.

Monsieur VERCAMER : Vous voyez le temps que l'on peut passer en SIVU pour des réflexions, des études, des recherches. Madame KLEIN passe au moins 80% de son temps sur ces dossiers.

Monsieur ROLLAND : Je n'en disconviens pas, mais persiste sur ce dossier.

Monsieur VERCAMER : J'acte que Willems va délibérer en juin et acte que si Willems souhaite quitter le SIVU, il n'y aura pas d'opposition.

### **8 – POINT SUR LA MUTUALISATION DE LA BALAYEUSE**

Monsieur FERNANDES : Le véhicule choisi est un Poids lourd, ce qui permet de mieux gérer les inter-distances. L'année 2023 a été celle de la mise en place des différents éléments de la mutualisation. Il y a un ressenti positif entre les chauffeurs et les équipes des villes, pas de problème de facturation.

Monsieur VERCAMER souhaite avoir le ressenti des villes.

Monsieur ANDRIES a demandé l'avis de son DST : rien à signaler. Il est satisfait d'avoir pris cette formule qui fonctionne très bien, les échanges sont fluides. Pas de modification envisagée.

Monsieur PROKOPOWICZ n'a que le parc d'activité, mais demande de voir les secteurs mitoyens avec Hem pour intégrer les rues voisines de Lys Lez Lannoy.

Monsieur GONCE : Tout va bien, la 1ere fois il y a eu des problèmes de stationnement, les panneaux sont mis bien avant maintenant, le contact est facile et le service s'est adapté lors des jours de neige et gel, très bon service.

Monsieur DILLIES : Tout se passe très bien, le fonctionnement très souple, la ville doit anticiper ses poses de panneaux.

Monsieur ANDRIES : On a vu les gens du parc d'activité, RAS. Les plannings sont bons, les secteurs aussi.

Echanges avec les services très fluides pour 2024, on garde le même fonctionnement.

Monsieur VERCAMER : L'idée n'est pas de faire de l'argent sur vous. Les participations des villes permettent le changement des balais et un peu de carburant.

Monsieur FERNANDES : Avec le « full option », on paie un peu plus mais c'est un confort. Au vu du planning, il y a possibilité d'intégrer des jours complémentaires, l'outil a une bonne productivité donc on peut faire plus. Les balais métalliques sont plus efficaces, utilisés pour les décrassages plus importants, mais avec un risque d'abîmer les bordures. Les balais mixtes sont moins performants.

Monsieur DILLIES : les villes n'ont pas de critique si toutes les rues ne sont pas programmées ? A Lys Lez Lannoy, non, mais le service n'était pas proposé avant ; l'équipe d'insertion est présente. Les critiques, on n'y échappe pas, il y a toujours des mécontents.

A Toufflers, les rues principales sont faites à chaque fois et d'autres 1 fois par an.

Vu, le Président,

